

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ANNEE 2018



SOMMAIRE

SYNTHESE	4
PREAMBULE.....	6
1. LE TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SERVICE.....	7
2. ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS	10
3. LES ORDURES MENAGERES	11
3.1. Description de la collecte	11
3.2. Bilan quantitatif.....	11
3.3. Caractérisation des ordures ménagères	12
3.4. Bilan financier	13
4. LES EMBALLAGES MENAGERS – JOURNAUX REVUES ET MAGAZINES	14
4.1. Les Eco-organismes	14
4.2. Description de la collecte	16
4.3. Bilan quantitatif.....	17
4.4. Le verre	18
4.5. Les plastiques	19
4.6. Bilan financier	19
5. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS.....	21
5.1. Description de la collecte	21
5.2. Bilan quantitatif.....	21
5.3. Bilan financier	22
6. LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS.....	23
6.1. Description de la collecte	23
6.2. Bilan quantitatif.....	23
6.3. Bilan financier	24
7. LES TEXTILES USAGERS.....	25
7.1. Description de la collecte	25
7.2. Bilan quantitatif.....	25
7.3. Bilan financier	25
8. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL.....	26
8.1. Description du service	26
8.2. Bilan quantitatif.....	26
8.3. Bilan financier	26
9. LES DECHETTERIES	27
9.1. Description du service	27
9.2. Bilan quantitatif.....	29
9.3. Bilan financier	31
10. L'USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES	32
10.1. Présentation de l'installation	32
10.2. Mode de gestion	32
10.3. Bilan quantitatif.....	32
10.4. Bilan financier	33

11.LE POLE DE GESTION DES DECHETS D'ORTHEZ ET LE SITE D'ARTIX	34
11.1. Présentation des installations	34
11.2. Gestion su pôle	34
11.3. Bilan quantitatif.....	35
11.4. Bilan financier du pôle de gestion des déchets d'Orthez	36
12.LES DECHETS NON MENAGERS	37
12.1. Désignation	37
12.2. Bilan quantitatif.....	37
12.3. Bilan financier	38
13.BILANS	39
13.1. Bilan quantitatif (en tonnes)	39
13.2. Bilan des contrats	41
13.3. Bilan sur le personnel de la CCLO	42
13.4. Bilan financier	43
13.5. Quelques chiffres clés.....	44
13.6. La loi de transition énergétique pour la croissance verte	45

SYNTHESE

POPULATION

- 53 363 habitants (population municipale INSEE 2018)

SECTEURS DE COLLECTE

- Est : 22 communes : 22 708 habitants – prestataire Coved
- Centre : 17 communes : 9 649 habitants – prestataire Atout Vert
- Ouest : 22 communes : 21 006 habitants – régie

LES ORDURES MENAGERES

- Mode de collecte : en porte à porte sauf hyper centre Orthez en bacs enterrés
- Fréquence de collecte : 1 fois par semaine sauf hyper centre Orthez et Mourenx : 2 fois /semaine
- Tonnage collecté : 10 730 tonnes soit **201 kg/hab./an**
- Coût : **50 €/hab.** dont 25 €/hab. pour l'incinération

LES EMBALLAGES MENAGERS

- Mode de collecte : en porte à porte sauf hyper centre Orthez en bacs enterrés
- Fréquence de collecte : tous les 15 jours sauf hyper centre Orthez et Mourenx 1 fois/semaine
- Tonnage valorisé : 2 493 tonnes soit **47kg/hab./an**
- Coût : **9 €/hab.**

Le verre :

- Mode de collecte : en apport volontaire
- Tonnage valorisé : 1713 tonnes soit **32 kg/hab./an**
- Coût : **0,30 €/hab.**
- Parc : 235 colonnes

LES ENCOMBRANTS

- Collecte sur appel le 3^{ème} mercredi du mois (2 appels maximum/an/foyer)
- Tonnage collecté : 67 tonnes soit **1 kg/hab./an**
- Coût : **0,80 €/hab.**
- 495 foyers utilisateurs du service en 2018

LES DECHETS VERTS

- Collecte sur appel le 1^{er} mercredi du mois (12 appels maximum/an/foyer)
- Tonnage collecté : 79 tonnes soit **1 kg/hab./an**
- Coût : **0,70 €/hab.**
- 374 foyers utilisateurs en 2018

LES TEXTILES

- Collecte : en apport volontaire
- Tonnage collecté : 231 tonnes soit **4 kg/hab./an**
- Parc : 42 colonnes collectées par le Relais 64

LES BIODECHETS

- Collecte : Mise à disposition gratuite de composteurs
- Tonnage détourné estimé à 1 088 tonnes
- Coût acquisition : 42 €/composteur
- 6 890 composteurs distribués soit 37% des foyers pavillonnaires (313 composteurs en 2018)

LES DECHETTERIES

- 7 déchetteries gérées en régie
- Fréquentation : 105 654 entrées
- Tonnage collecté : 11 593 tonnes soit **217kg/hab./an**
- Coût : **18 €/hab.**

USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES

- Gérée par un prestataire SEMARIV
- Tonnage incinéré : 11 484 tonnes
- Tonnage vapeur vendue : 21 357 tonnes soit une recette de 384 426€
- Coût : **25 €/hab.**

POLE DE GESTION DES DECHETS D'ORTHEZ

- Géré en régie
- Installation de stockage des déchets non dangereux : 2 284 tonnes enfouies
- Installation de stockage des déchets inertes : 2 334 tonnes enfouies
- Coût : **9 €/hab.**

LE PERSONNEL

- 46 équivalents temps plein

PREAMBULE

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier) met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans cet objectif, elle précise que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ayant en charge la collecte et/ou le traitement des ordures ménagères doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport a pour but de présenter les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles la communauté de communes de Lacq-Orthez exécute le service public d'élimination des déchets dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

1. LE TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SERVICE

La communauté de communes de Lacq-Orthez est issue d'une première fusion des communautés de communes d'Arthez-de-Béarn, de Lacq, Lagor et Monein depuis le 1^{er} janvier 2011 puis d'une seconde fusion avec la communauté de communes du canton d'Orthez le 1^{er} janvier 2014.

Depuis le 1^{er} avril 2015, la communauté de communes de Lacq-Orthez a récupéré la gestion des déchets produits par la commune de Bellocq. Afin que la communauté de communes de Lacq-Orthez puisse quitter le SIETOM de Chalosse pour la commune de Bellocq, une participation est versée pendant 5 ans (délibération du conseil communautaire du 9 mars 2015) pour un montant de 46 071,72 € TTC par an. L'année 2019 sera donc la dernière année.

Suite à ces fusions, des disparités de gestion des déchets existaient sur le territoire. Ainsi, au 1^{er} avril 2015, une première phase d'harmonisation du service a eu lieu afin d'assurer un même service de collecte des déchets à l'ensemble des habitants. Une seconde phase d'harmonisation en 2017 s'est portée sur les conditions d'accueil en déchetteries des particuliers et en 2018 sur celles des professionnels.

Années	Populations prise en compte	Sources
2014	52 260 habitants	Population municipale INSEE 2010 (hors Bellocq)
2015	52 931 habitants	Population municipale INSEE 2010 (dont Bellocq au prorata de la durée de la convention avec le SIETOM, soit 9 mois)
2016	53 155 habitants	Population municipale INSEE 2010
2017	53 155 habitants	Population municipale INSEE 2010
2018	53 363 habitants	Population municipale INSEE 2018

Population par commune

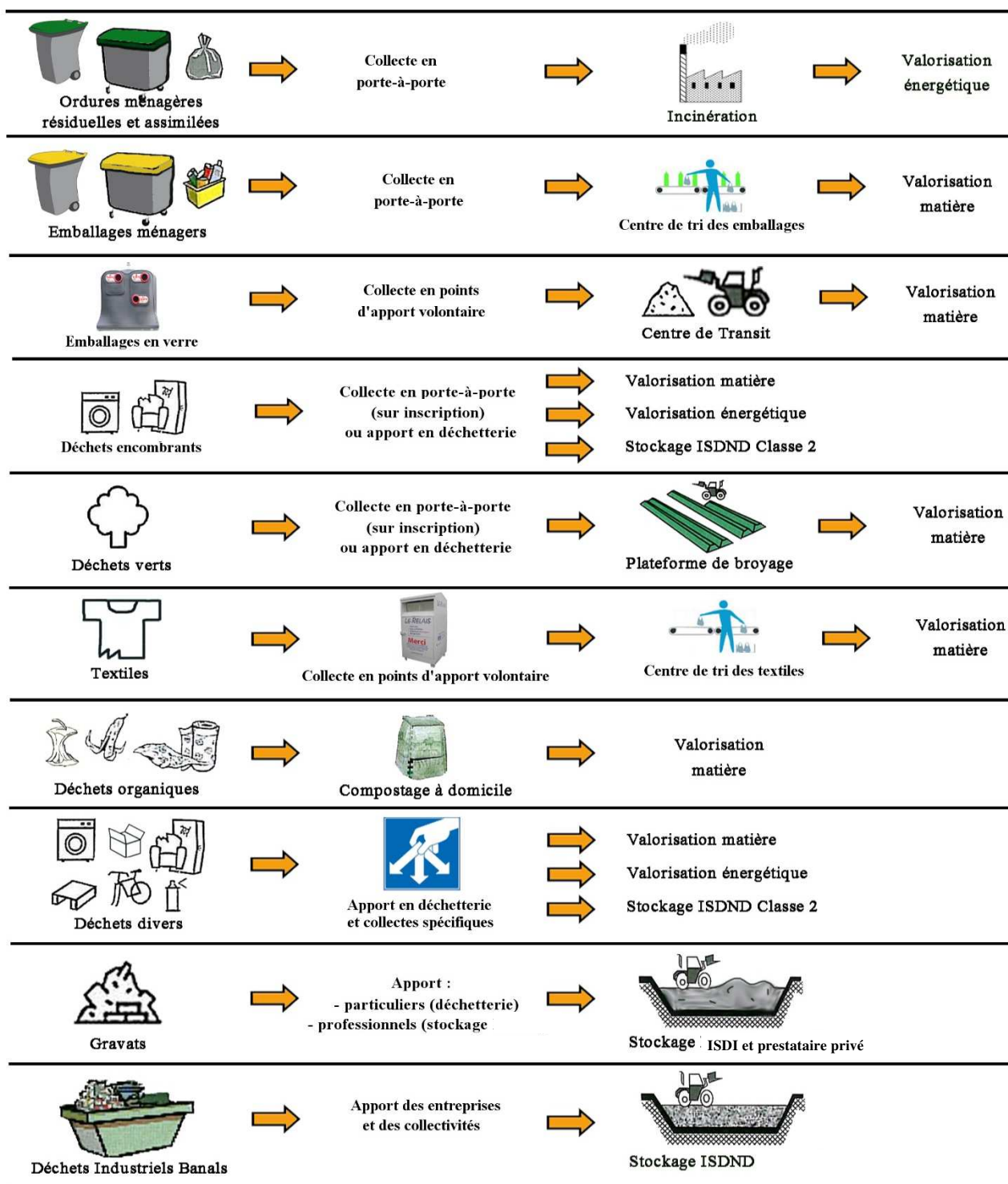
ABIDOS	232
ABOS	531
ARGAGNON	722
ARNOS	89
ARTHEZ-DE-BEARN	1842
ARTIX	3504
BAIGTS-DE-BEARN	859
BALANSUN	283
BELLOCQ	898
BESINGRAND	115
BIRON	602
BONNUT	753
BOUMOURT	146
CARDESSE	284
CASTEIDE-CAMI	223
CASTEIDE-CANDAU	247
CASTETIS	613
CASTETNER	138
CASTILLON D'ARTHEZ	297
CESCAU	559
CUQUERON	190
DOAZON	199
HAGETAUBIN	585
LAA-MONDRANS	420
LABASTIDE-CEZERACQ	555
LABASTIDE-MONREJEAU	594
LABEYRIE	116
LACADEE	162
LACOMMANDE	219
LACQ	730
LAGOR	1195

LAHOURCADE	689
LANNEPLAA	311
LOUBIENG	489
LUCQ-DE-BEARN	960
MASLACQ	941
MESPLEDE	343
MONEIN	4489
MONT-ARANCE-GOUZE-LENDRESSE	1091
MOURENX	6653
NOGUERES	142
ORTHEZ	10722
OS-MARSILLON	503
OZENX-MONTESTRUCQ	382
PARBAYSE	288
PARDIES	860
PUYOO	1172
RAMOUS	503
SAINT-BOES	339
SAINT-GIRONS	169
SAINT-MEDARD	212
SALLES-MONGISCARD	307
SALLESPISSÉ	604
SARPOURENX	303
SAULT-DE-NAVAILLES	861
SAUVELADE	262
SERRES-SAINTÉ-MARIE	540
TARSACQ	488
URDES	305
VIELLENAVE-D'ARTHEZ	176
VIELLESEGURE	357

Carte des secteurs de collecte



2. ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS



ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

3. LES ORDURES MENAGERES

3.1. Description de la collecte

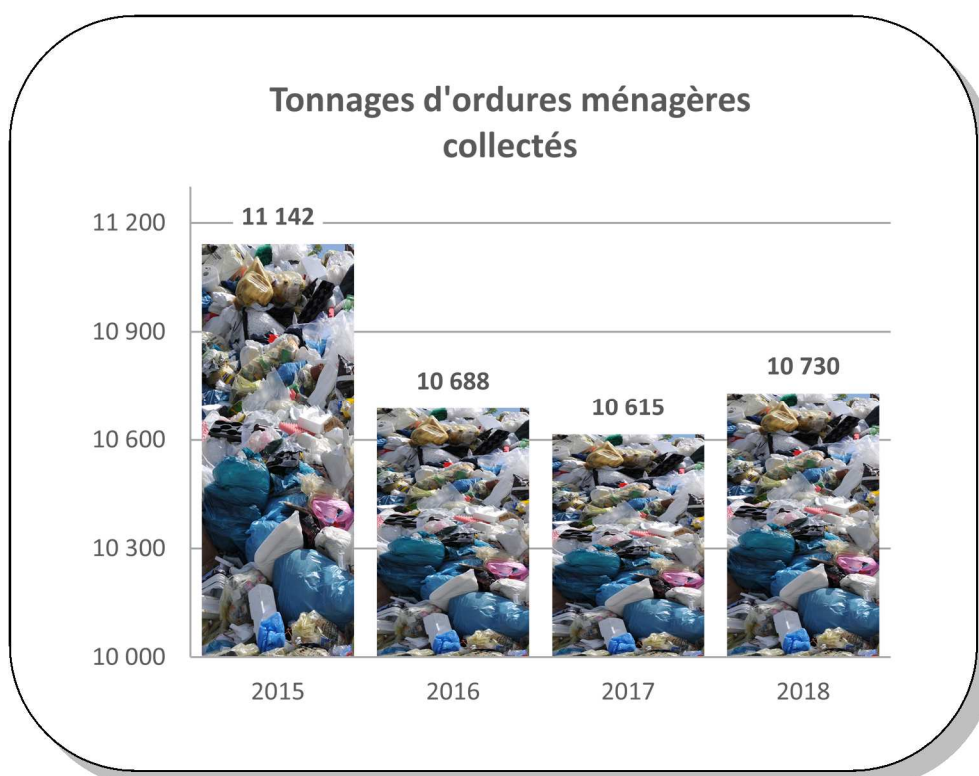
Les communes bénéficient de la collecte des ordures ménagères (OM) selon la répartition suivante :

Secteurs		Nombres d'habitants	Fréquences / semaine	Equipements	Modes de gestion
Secteur Est	Secteur Est hors immeubles de Mourenx	18 436	1	Bacs individuels	PRESTATAIRE COVED
	Immeubles de Mourenx	4 272	2	Bacs collectifs	
Secteur Centre		9 649	1	Bacs individuels	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Secteur Ouest	Secteur Ouest hors hyper-centre d'Orthez	19 217	1	Bacs individuels	REGIE
	Hyper-centre d'Orthez	1 789	2	Sacs et conteneurs enterrés	

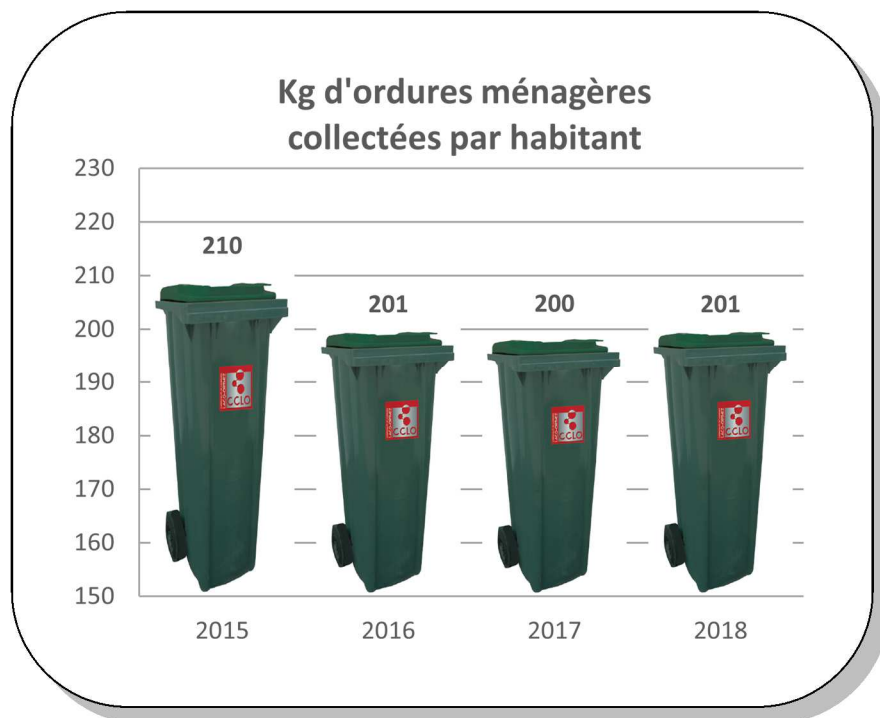
La communauté de communes a mis en place des points de collecte enterrés (type ascenseurs à bacs) sur la commune d'Orthez. Un premier point a été ouvert en juillet 2017. Deux nouveaux points ont été installés en 2018 dans le cadre du réaménagement du centre-ville d'Orthez.

3.2. Bilan quantitatif

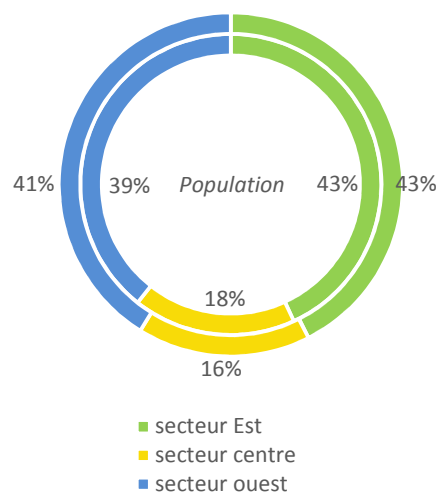
La production d'ordures ménagères pour l'année 2018 pour l'ensemble de la communauté de communes de Lacq-Orthez est de **10 730 tonnes** ce qui représente une moyenne de **201,08 kg/hab./an.**



Ce service de collecte des ordures ménagères est proposé aux foyers du territoire mais aussi aux entreprises dont la quantité et la qualité des déchets sont assimilables à celles des ménages. Les entreprises sont intégrées dans les circuits de collecte. Ce tonnage ne reflète donc pas uniquement la quantité d'ordures ménagères produite par les habitants.



Répartition des ordures ménagères collectées selon la population du secteur



La moyenne nationale est de 261 Kg/Hab. en 2015

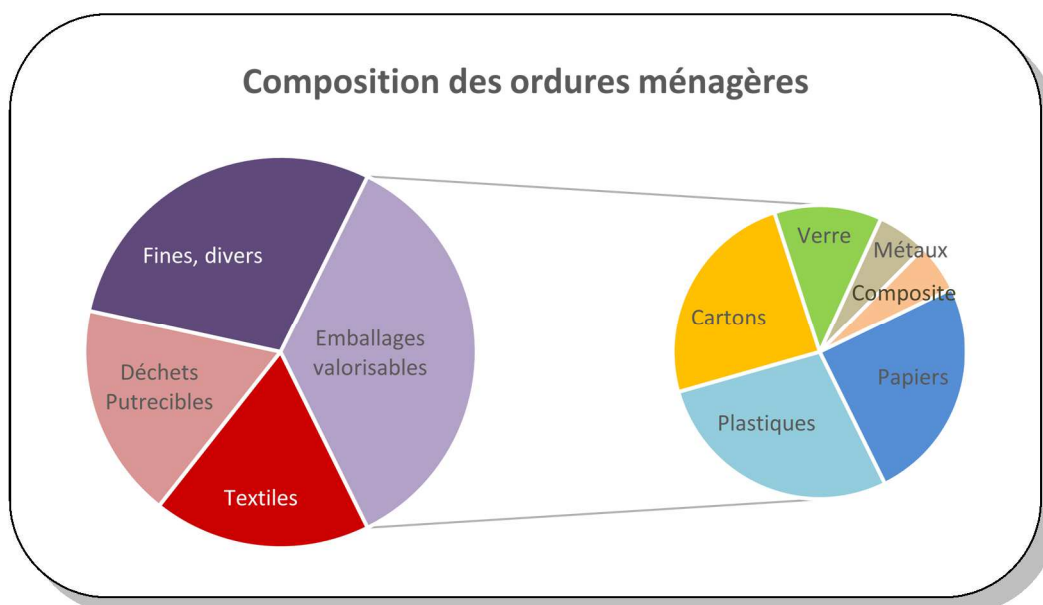
La moyenne départementale est de 255 Kg/Hab. en 2015. (Données SINOE)

Ces déchets sont principalement acheminés vers l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Mourenx : 10 685 tonnes. 45 tonnes d'ordures ménagères ont été traitées sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) d'Orthez pour des raisons techniques.

3.3. Caractérisation des ordures ménagères

En 2018, dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des déchets, la communauté de communes a réalisé des caractérisations des ordures ménagères.

5 secteurs ont été étudiés en fonction de la typologie de l'habitat. En moyenne il reste 35% d'emballages recyclables dans les ordures ménagères.



3.4. Bilan financier

Détails	Prestataire	Dépenses TTC
Collecte secteur Est	COVED	536 819,26
Collecte secteur Centre	ATOUT VERT	278 648,13
Collecte secteur Ouest	REGIE	576 057,62
Transfert d'OM d'Orthez à l'UIOM	REGIE	44 206,33
Traitement des OM	SEMARIV	1 225 078,56
	REGIE	6 807,00
TOTAL		2 667 616,91

756 bacs à déchets ont été achetés en 2018 pour un montant total de 45 129,48€ TTC,
Le point de collecte enterré sur Orthez a représenté un investissement de 20 326€ TTC.

**Le coût complet de ce service est de 2 667 616,91€ TTC soit 248,61€ TTC/tonne.
Le coût par habitant est de 49,99€ TTC (48,41€ TTC en 2017).**

4. LES EMBALLAGES MENAGERS – JOURNAUX REVUES ET MAGAZINES

4.1. Les Eco-organismes

En 2018, les éco-organisme ECO EMBALLAGES pour les emballages ménagers et ECOFOLIO pour les journaux revus et magazines ont fusionné pour créer CITEO: un seul et même éco-organisme mais des soutiens différents.

CITEO pour les emballages

Sont considérés comme emballages ménagers les briques alimentaires, tous les emballages en plastique, les boîtes en acier et aluminium, les emballages cartonnés, les bouteilles et pots en verre. Le recyclage de ces déchets fait l'objet d'un contrat avec CITEO pour une durée initiale de 5 ans depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ce contrat permet d'avoir un soutien administratif, technique et financier pour le suivi de la collecte, le tri et le recyclage des emballages. Il repose sur des soutiens incitatifs à la performance (quantités de matériaux recyclés). Les objectifs de ce barème sont basés sur ceux fixés par le Grenelle de l'Environnement (juillet 2009) et la Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (août 2015).

Pour chaque matériau, la collectivité a fait le choix d'un mode de reprise qui assure :

- une garantie de reprise et de recyclage des matériaux collectés.
- des prix de reprise minima. :
 - uniques (offre nationale) dans le cas de l'option filière.
 - négociés directement avec les repreneurs dans le cas de l'option fédération.
- un suivi des apports aux repreneurs selon les prescriptions techniques minimales « relatives » à chaque catégorie de matériaux.

La communauté de communes participe, avec l'ensemble des collectivités adhérentes au centre de tri de Sévignacq, à la seconde phase de l'expérimentation pour l'extension des consignes de tri des plastiques et des petits aluminiums.

Ainsi, depuis le mois de novembre 2015, les consignes de tri aux habitants ont évolué vers une extension à tous les emballages.

Options de reprise par matériau:

Options choisies	Matériaux	Filières de valorisation	Prix moyen de reprise en €/tonne 2017	Prix moyen de reprise en €/tonne 2018
Option fédération Depuis le 01/01/2018	Aluminium	CYCLAMEN	283,56	480,80
	Briques alimentaires	PAPREC	10,00	10,00
	Acier	PAPREC	107,53	141,38
	Cartonnettes	PAPREC	75,73	80,00
	Cartons issus des déchetteries et des professionnels	PAPREC	40,50	49,85
	Acier issu des mâchefers	PAPREC	25,60	14,87
Option filière Depuis le 01/01/2018	Plastiques	VALORPLAST	124,67	176,53
	Verre	OI-MANUFACTURING	23,50	23,97

Détail des soutiens financiers pour la collectivité (Eco Emballages):

Soutiens	Objectifs	Soutiens 2016 en €	Soutiens 2017 en €	Soutiens 2018 en € (estimatif*)
Soutien au service de la collecte sélective	Valoriser les résultats de recyclage des matériaux de la collecte sélective	374 159,37	351 098,85	336 287,91
Soutien à l'action de sensibilisation auprès du citoyen	Développer la sensibilisation du citoyen	39 815,78	42 441,38	24 004,45
Soutien à la connaissance des coûts (Développement Durable Barème E)	Inciter à la connaissance des coûts pour mesurer l'efficacité du dispositif de collecte et optimiser les moyens mis en place	13 797,43	6 430,56	6 725,76
Soutien à la performance de recyclage	Inciter à l'amélioration des performances, accélérer le progrès	219 107,74	187 885,88	168 143,96
Soutien aux autres valorisations hors collecte sélective	Soutenir les autres tonnes contribuant à l'atteinte des 75% et les autres valorisations issues d'autres dispositifs : valorisation matière (métaux) et énergétique lors de l'incinération des ordures ménagères, etc...	57 003,16	55 974,05	54 875,68
Soutien aux plastiques expérimentaux	Soutenir les tonnes de plastique recyclées issues des consignes de tri élargies	42 352,80	53 716,00	N'existe plus
Total		746 236,28	697 546,42	590 037,76
Soutien à la transition	Correspond à la différence de soutiens perçus entre 2016 et 2018. Soumis à un contrat d'objectifs	-	-	156 198,50

Eco Emballages a reversé à la communauté de communes un soutien aux tonnages triés :

- en 2015 : 542 885,93 €
- en 2016 : 746 236,28 €
- en 2017 : 697 546,42 € (chiffre actualisé par rapport au rapport 2017)
- en 2018 : 746 236,28€ (estimatif)

*Les soutiens sont versés sous forme d'acomptes trimestriels. Le solde est versé à la collectivité fin du premier semestre de l'année n+1 suite à l'édition d'un liquidatif.

CITEO pour les journaux, revues et magazines

Le recyclage de journaux revues et magazines fait l'objet d'un contrat avec CITEO pour une durée initiale de 5 ans depuis le 1^{er} janvier 2018.

La reprise de ces matériaux est négociée par le centre de tri VALORBEARN lors de chaque expédition. Le prix moyen de reprise est de 98,04€.

Les soutiens sont versés en fonction des tonnages valorisés et sont répartis en 2 types de soutiens (recyclage et performance).

Eco Folio a reversé à la communauté de communes un soutien aux tonnages triés :

- en 2015 : 52 222,30 €
- en 2016 : 54 390,08 €
- en 2017 : 79 308,54 € (chiffre actualisé par rapport au rapport 2017)
- en 2018 : 73 310,34€ (estimatif)

4.2. Description de la collecte

Les collectes et le traitement sont organisés de la manière suivante :

- les emballages en verre sont collectés en apport volontaire dans les 235 colonnes spécifiques réparties sur le territoire puis transportés vers les verreries. La dotation est d'une colonne pour 227 habitants.
- l'ensemble des autres emballages ménagers (hors verre) est collecté en porte-à-porte en mélange selon les modalités détaillées ci-dessous. Ces emballages sont ensuite transportés au centre de tri de Sévignacq pour être triés puis mis en balles avant expédition vers les filières de valorisation.
- Dans le cadre de réaménagements de ville, la communauté de communes met en place des points de collecte enterrés.
Pour les emballages ménagers, trois points ont été mis en place à Orthez (dont 1 en 2017).
Pour le verre, trois colonnes enterrées ont été mises en place (2 à Orthez et 1 à Mourenx) et sont collectées par le même prestataire (SLR).

Secteurs		Nb. d'hab.	Fréquences / semaine	Equipements	Modes de gestion
Secteur Est	Secteur Est hors immeubles de Mourenx	18 436	0,5	Bacs individuels	PRESTATAIRE COVED
	Immeubles de Mourenx	4 272	1	Bacs collectifs	
Secteur Centre		9 649	0,5	Bacs individuels	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Secteur Ouest	Secteur Ouest hors hyper-centre d'Orthez	19 217	0,5	Bacs individuels	REGIE
	Hyper-centre d'Orthez	1 789	1	Caissettes+ conteneurs enterrés	

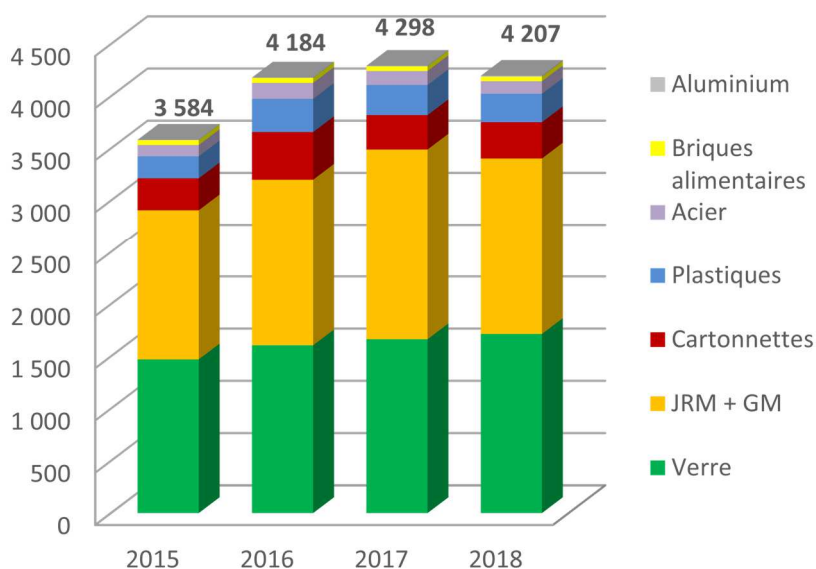
Le tri est assuré par le syndicat mixte de traitement des déchets VALORBEARN ; une convention de coopération d'une durée de 3 ans fixe le prix de traitement à 162€ HT/tonne entrante d'emballages. Les refus de tri sont incinérés à l'UIOM de Mourenx depuis le 1^{er} janvier 2016, condition obligatoire dans le cadre de l'extension des consignes de tri.

4.3. Bilan quantitatif

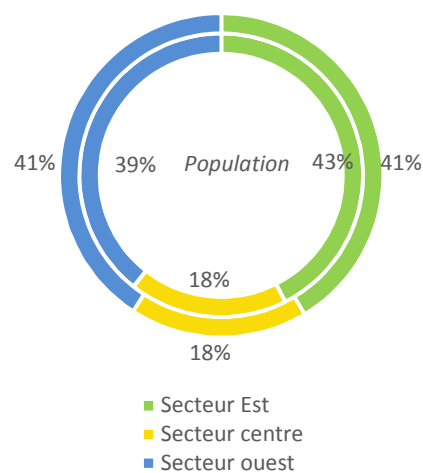
En 2018, **4 219 tonnes** d'emballages ont été valorisées, ce qui représente **79,07 kg/hab/an** soit une **diminution de 2% par rapport à 2017**.

Matériaux	2015	2016	2017	2018
Aluminium	5,20	8,82	11,70	20,21
Briques alimentaires	45,99	47,30	44,45	43,38
Acier	108,26	152,21	133,58	120,89
Plastiques	210,96	318,56	288,61	271,35
Cartonnettes	306,65	457,30	330,34	348,35
Journaux revues magazines	1 436,28	1 594,28	1 825,63	1 689,18
Verre	1 470,54	1 605,28	1 663,54	1 713,98
TOTAL emballages valorisés	3 583,88	4 183,76	4 297,84	4 207,34
Refus de tri	350,98	393,78	431,20	511,38

Tonnages
d'emballages valorisés



Production
d'emballages collectés
selon la population du
secteur



Ce service de collecte des emballages ménagers est proposé aux foyers du territoire mais aussi aux entreprises dont la quantité et la qualité des déchets sont assimilables à celles des ménages. Les entreprises sont intégrées dans les circuits de collecte. Ce tonnage ne reflète donc pas uniquement la quantité d'emballages ménagers produits par les habitants.

En 2018, **511,38 tonnes de refus** ont été produites sur 3 183,42 tonnes d'emballages livrés au centre de tri de Sévignacq (hors verre directement apporté au repreneur), soit 16,06% de refus de tri. Ces refus sont des emballages non valorisables, des erreurs de tri des usagers, et des emballages non valorisés du fait du process du centre de tri.

Kg d'emballages ménagers et JRM (hors verre) valorisés par habitant



La moyenne nationale est de 39 Kg/Hab. en 2017

La moyenne départementale est de 46 Kg/Hab. en 2017. (Données CITEO)

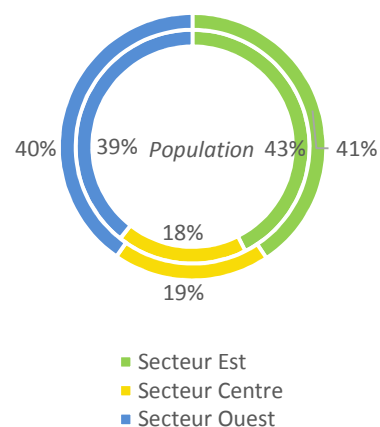
4.4. Le verre

Depuis mars 2015, les emballages en verre sont collectés en point d'apports volontaires sur tout le territoire.

Kg d'emballages en verre valorisés par habitant



Production de verre selon le secteur de collecte



La moyenne nationale est de 32Kg/Hab. en 2017

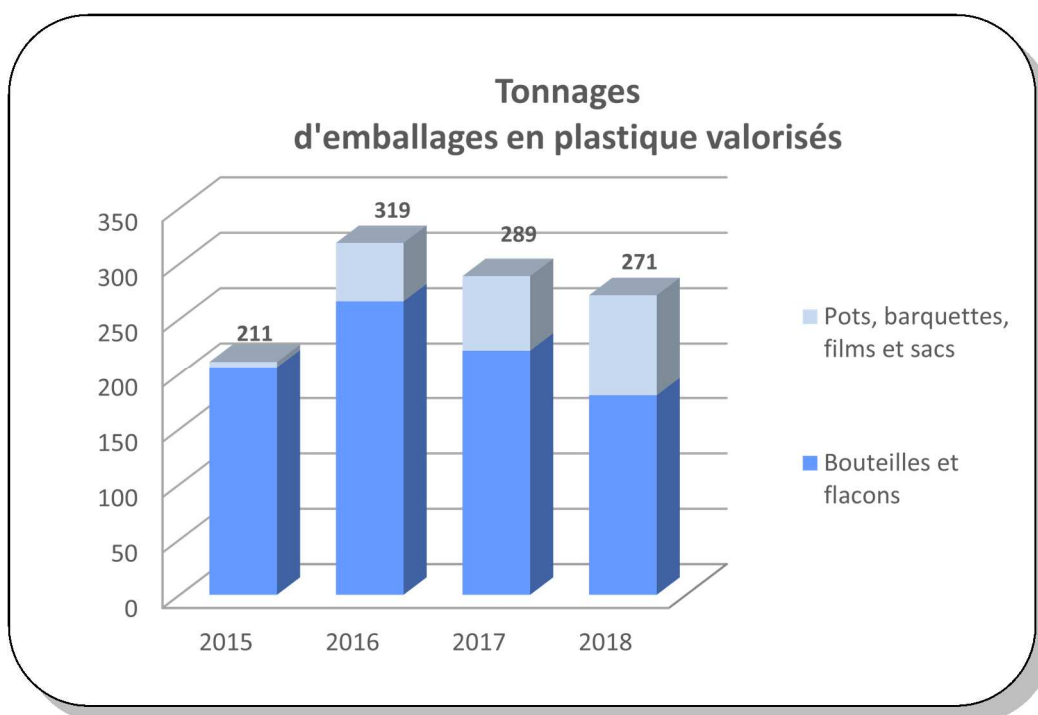
La moyenne départementale est de 36Kg/Hab. en 2017 (Données CITEO)

La collecte du verre est effectuée par un prestataire qui vide les colonnes grâce à un camion grue.

Les abords des colonnes sont nettoyés par un agent du service déchets aidé par le service propreté ainsi que par les agents communaux de certaines communes.

4.5. Les plastiques

Les tonnages de plastiques ont tendance à diminuer malgré l'extension des consignes de tri. On constate une augmentation de la catégorie films et barquettes et une baisse des bouteilles et flacons. Selon les caractérisations réalisées sur les ordures ménagères on constate que 10% sont des plastiques valorisables.



4.6. Bilan financier

Dépenses

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC
Collecte secteur Est	COVED	390 672,06
Collecte secteur Centre	ATOUT VERT	185 854,51
Collecte secteur Ouest	REGIE / PAPREC	347 427,03
Tri des emballages	VALORBEARN	567 915,20
Collecte du verre	SLR	75 228,50
Traitement des refus de tri	PAPREC-SEMARIV	65 946,61
TOTAL		1 633 043,92

950 bacs à emballages ont été acquis en 2018 pour un montant total de 66 129,00 € TTC,
Les points de collecte enterrés sur Orthez ont représenté un investissement de 20 326€ TTC.

Recettes

Matériaux	Filières de valorisation	Recettes en € TTC
Aluminium	CYCLAMEN	9 715,09
Briques alimentaires	PAPREC	433,79
Acier	COVED	17 091,16
Plastiques	VALORPLAST	47 900,79
Cartonnettes	PAPREC	27 868,32
Journaux revues magazines	PAPREC-MAREPA-RECUPRAT-SAICA	165 609,55
Verre	OI MANUFACTURING	41 084,10
Soutiens estimés	CITEO EMBALLAGES	746 236,24
Soutiens estimés	CITEO PAPIERS	73 310,34
Soutiens estimés	NESPRESSO	1 803,00
TOTAL		1 131 052,39

**Le coût complet de ce service est de 501 991,53€ TTC soit 106,38€ TTC/tonne collectée.
Le coût par habitant est de 9,41€ TTC (9,49€ TTC en 2017).**

5. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

5.1. Description de la collecte

La collecte des encombrants en porte-à-porte est réalisée 1 fois par mois (le 3^{ème} mercredi du mois) sur inscription. Elle s'organise de la façon suivante :

Secteurs	Nombres d'habitants	Nombres de rendez vous	Nombres de foyers demandeurs	Modes de gestion
Secteur Est	22 708	360	257	PRESTATAIRE COVED
Secteur Centre	9 649	81	68	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Secteur Ouest	21 006	189	170	REGIE

Chaque foyer peut bénéficier de ce service 2 fois par an, dans la limite de 2m³ par collecte.

L'ensemble des logements collectifs du territoire bénéficient au même titre que l'habitat pavillonnaire de la collecte des encombrants. Le gestionnaire de résidences recense les encombrants à enlever et transmet la liste au service déchets. Le volume maximal collecté par immeuble est de 6m³.

Les encombrants collectés sont évacués et triés en déchetteries.

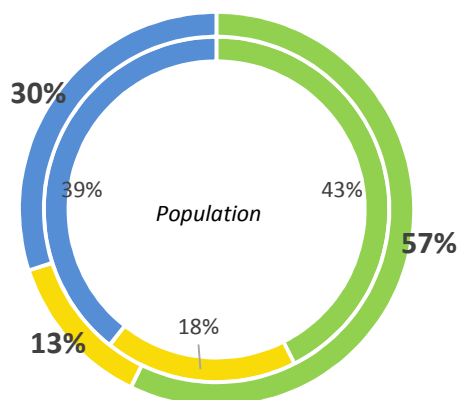
5.2. Bilan quantitatif

La quantité d'encombrants collectés est de **67,14 tonnes**, dont 40,42 tonnes collectées par COVED, 9,68 tonnes collectées par ATOUT VERT et 17,04 tonnes en régie soit **1,26 kg/hab/an**.

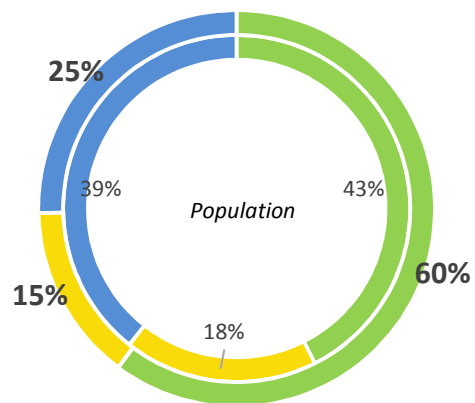
Années	Tonnages collectés
2015	45,27
2016	58,86
2017	61,01
2018	67,14

Avant 2016, le tonnage collecté par la société COVED prenait uniquement en compte les déchets non valorisables.

Répartition du nombre de rendez vous selon la population du secteur



Répartition du tonnage selon la population du secteur



■ Secteur Est ■ Secteur Centre ■ Secteur Ouest

5.3. Bilan financier

Prestations	Prestataires Eco-organismes	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Collecte secteur Est	COVED	24 820,09	-
Collecte secteur Centre	ATOUT VERT	12 790,14	-
Collecte secteur Ouest	REGIE	5 209,12	-
TOTAL		42 819,35	-

Les coûts relatifs au traitement des encombrants sont inclus dans ceux des déchetteries.

**Le coût complet de ce service est de 42 819,35€ TTC soit 637,76€ TTC/tonne.
Le coût par habitant est de 0,80€ TTC.
Le coût par rendez-vous est de 67,97€ TTC (67,62€ TTC en 2017).**

6. LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

6.1. Description de la collecte

La collecte des déchets verts en porte-à-porte est réalisée 1 fois par mois (le 1^{er} mercredi du mois) sur inscription. Elle s'organise de la façon suivante :

Secteurs	Nombres d'habitants	Nombres de rendez vous	Nombres de foyers demandeurs	Modes de gestion
Secteur Est	22 708	582	180	PRESTATAIRE COVED
Secteur Centre	9 649	193	47	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Secteur Ouest	21 006	611	147	REGIE

Pour bénéficier de cette collecte, les déchets verts doivent être correctement présentés (en fagots pour les branchages, dans un contenant rigide ou sac le cas échéant, pour les feuilles et tontes) et dans la limite de 2m³.

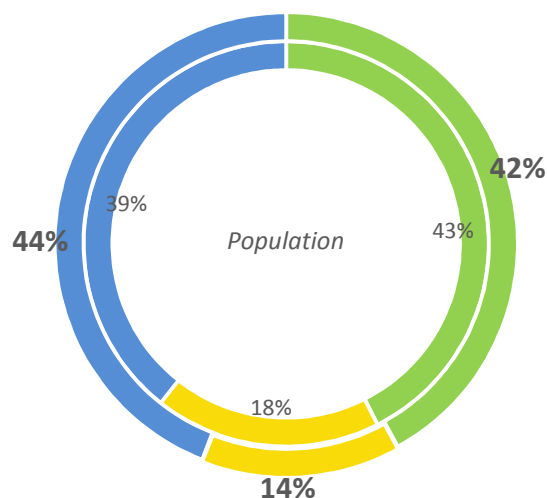
Les déchets verts collectés par les prestataires sont acheminés sur la plateforme de MONT COMPOST à Mont pour être compostés. Les déchets collectés en régie sont traités sur la plateforme de broyage d'Orthez gérée en régie.

6.2. Bilan quantitatif

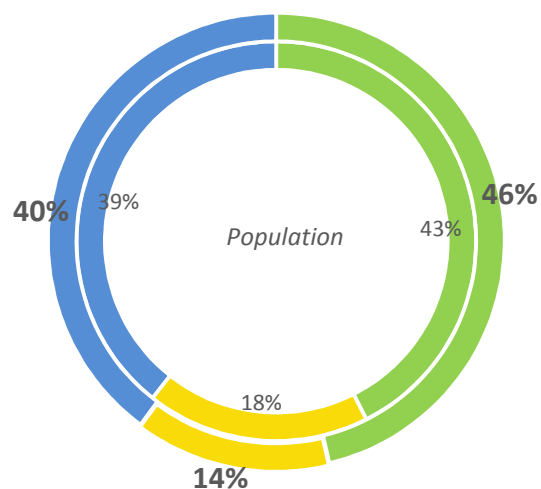
La quantité totale de déchets verts collectés en porte à porte en 2018 est de **79,34 tonnes** dont 36,70 tonnes collectées par COVED, 11,02 tonnes collectées par ATOUT VERT et 31,62 tonnes en régie soit **1,49 kg/hab/an**.

Années	Tonnages collectés
2015	60,04
2016	59,14
2017	64,54
2018	79,34

Répartition du nombre de rendez-vous selon la population du secteur



Répartition du tonnage selon la population du secteur



■ Secteur Est ■ Secteur Centre ■ Secteur Ouest

6.3. Bilan financier

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC
Collecte secteur Est	COVED	19 585,50
Collecte secteur Centre	ATOUT VERT	8 528,12
Collecte secteur Ouest	REGIE	5 362,04
Traitement secteur Est	MONT COMPOST	1048,01
Traitement secteur Centre	MONT COMPOST	377,51
Traitement secteur Ouest	LOREKI	508,29
TOTAL		35 409,47

**Le coût complet de ce service est de 35 409,47€ TTC soit 446,30€ TTC/tonne.
Le coût par habitant est de 0,66€ TTC.
Le coût par rendez-vous est de 25,55€ TTC (29,93€ TTC en 2017)**

7. LES TEXTILES USAGERS

7.1. Description de la collecte

La communauté de communes de Lacq-Orthez a mis en place la collecte et le traitement des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés (TLC). 42 points de collecte sont répartis sur le territoire (public et privé).

Mode de gestion

L'éco-organisme ECO TLC gère cette filière par le biais de l'entreprise LE RELAIS 64. Celle-ci contribue à l'insertion de personnes en difficulté par la création d'emplois durables dans les domaines de la collecte, du tri et de la valorisation des textiles.

Les textiles déposés dans les points de collecte sont triés dans le centre de tri des textiles de Marciac (32). Selon leur état, ils sont ensuite :

- revendus à bas prix dans les friperies solidaires Ding Fring ou à l'étranger (61%),
- recyclés afin de fabriquer des laines d'isolation utilisées dans le bâtiment (26%),
- recyclés en chiffons d'essuyage pour l'industrie (10%),
- éliminés (3%) dont la majorité est valorisée énergétiquement.

La surface commerciale E. Leclerc d'Artix dispose d'une borne de collecte en domaine privé en convention avec la société ECOVAL.

7.2. Bilan quantitatif

La quantité totale de textiles usagés collectés est de **231,13 tonnes** soit **4,33 kg/hab/an**.

Années	Tonnages collectés
2015	181,73
2016	200,90
2017	213,97
2018	231,13

7.3. Bilan financier

La collecte et le traitement des textiles usagés sont directement pris en charge par l'éco organisme ; aucun frais n'est donc à la charge de la collectivité.

Prestations	Eco-organisme	Recettes en € TTC (estimatif)
Soutiens	ECO TLC	5 336,30
TOTAL		5 336,30

On peut noter que ce détournement de déchets a permis de réduire les dépenses de collecte et traitement des ordures ménagères d'environ 61 000 €.

8. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

8.1. Description du service

Les habitants de la communauté de communes peuvent bénéficier, gratuitement et sur demande, d'un composteur individuel et d'un bio-seau. Ce service a débuté entre 2004 et 2015 selon les secteurs.

8.2. Bilan quantitatif

En 2018, 313 composteurs ont été distribués aux foyers du territoire. Fin 2018, la communauté de communes compte 6 890 ménages équipés de composteurs individuels ce qui représente 37% des foyers pavillonnaires.

En considérant que la production de déchets compostables est évaluée à 31% des déchets résiduels (donnée ADEME), on estime que 1 088 tonnes d'ordures ménagères sont détournées, soit 9,21% du tonnage produit.

8.3. Bilan financier

800 composteurs ont été achetés en 2018 pour un montant de 33 820,80 € TTC.

On peut noter que ce détournement de 1 088 tonnes de déchets a permis de réduire les dépenses de collecte et de traitement des ordures ménagères d'environ 287 000€.

9. LES DECHETTERIES

9.1. Description du service

Au 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes de Lacq-Orthez gère 7 déchetteries. La gestion du haut et du bas de quai est assurée en régie (excepté pour la collecte et le traitement des bois, ferrailles et pneus).

Dès le 1^{er} avril 2016, une première phase d'harmonisation et d'optimisation de la gestion des déchetteries avait porté sur les horaires d'ouvertures, l'organisation du temps de travail des agents et la reprise en régie du bas de quai de toutes les déchetteries.

En 2017, une étude a été menée en interne sur les conditions d'accueil des professionnels en déchetterie. Après analyse de divers scénarii, les élus ont décidé de mettre en place un système de contrôle d'accès réservant l'utilisation des déchetteries aux seuls particuliers du territoire.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2018 chaque déchetterie a été équipée en entrée et en sortie de barrières. La borne lectrice de cartes localisée en entrée de sites est reliée au logiciel de gestion de bacs.

Chaque foyer peut accéder à l'ensemble des déchetteries (hors Lucq de Béarn) grâce à une carte donnant droit à 24 passages annuels.

Les professionnels jusqu'alors tolérés gratuitement sur les déchetteries de l'ex-communauté de communes de Lacq et acceptés moyennant paiement sur les déchetteries de l'ex-communauté de communes du canton d'Orthez sont orientés vers des structures privées existantes sur le territoire ou vers le pôle de gestion des déchets d'Orthez.

Par convention avec la communauté de communes Béarn des Gaves, les administrés de Lahontan et Bérenx peuvent bénéficier d'une carte d'accès aux mêmes conditions que les administrés du territoire. En 2018, 110 cartes ont été demandées dont 25% n'ont pas été utilisées. Cette convention prévoit une facturation de 100€ par carte utilisée.

En 2019, la déchetterie de Mourenx pour des raisons de sécurité et de fonctionnalité va être délocalisée sur la commune de Pardies. Pour cela une structure « Modulobéton » va être montée. Cette structure va permettre d'organiser le vidage des déchets sur 9 quais, avec une zone de déchargement au sol pour les déchets verts. L'ensemble de la surface sous les quais de déchargement est aménagé pour l'entreposage des D3E, des déchets diffus spécifiques et autre matériel. Le coût de ce projet est évalué à 1 000 000€ TTC La communauté de communes pour financer ce projet a reçu une aide de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux d'un montant de 228 000€.

Les bennes

La communauté de communes possède un parc de 31 bennes de 15 à 30 m³. Les bennes dédiées au bois, à la ferraille et aux pneus sont mises à disposition par les repreneurs.

Les bennes à pneus sont positionnées hors quai, de même que la benne de déchets verts de la déchetterie de Lucq-de-Béarn.

Le personnel

Les besoins en personnel s'élèvent à :

- 1 chef d'équipe
- 14 gardiens de déchetterie
- 2 chauffeurs

La surveillance en-dehors des heures d'ouverture

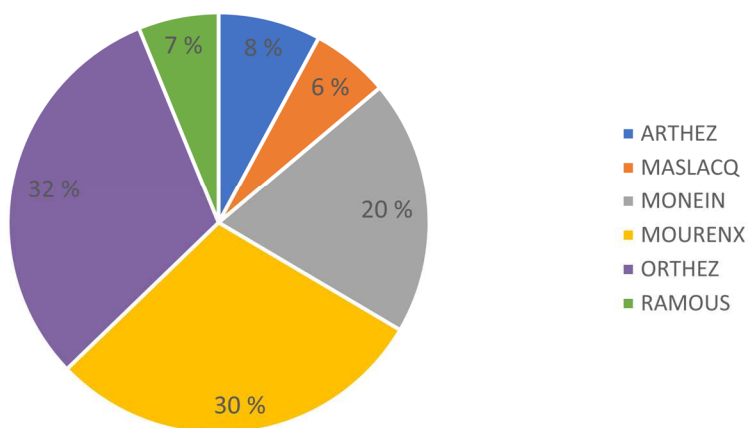
Dans le cadre de la protection des biens et des personnes, et suite à de nombreuses intrusions en dehors des horaires d'ouverture des déchetteries, les déchetteries de Mourenx (2005), Orthez (2011), Ramous (2012) et Monein (2014) sont équipées d'un système de vidéo-protection. Ce dispositif est complété par une télésurveillance sur les déchetteries d'Orthez, Ramous et Monein.

Fréquentation

En 2018, les déchetteries de la communauté de communes de Lacq-Orthez ont accueilli **106 051 usagers** répartis selon le tableau ci-dessous soit 59% de baisse par rapport à 2017, alors que les quantités de déchets apportés en déchetteries ont diminué de 22%.

Déchetteries	Fréquentations	Temps annuel d'ouverture en heures	Nb, d'usagers/heure	Tonnages 2018	Quantités par apport en kg
Arthez-de-Béarn	8 257	1 152	7,17	824,42	99,84
Lucq-de-Béarn	397	141	2,82	35,01	80,85
Maslacq	6 350	1 157	5,49	921,40	145,10
Monein	20 759	2 289	9,07	2 244,16	108,11
Mourenx	30 967	2 436	12,71	3 293,39	106,35
Orthez	32 838	2 289	14,35	3 589,95	109,32
Ramous	6 483	1 152	5,63	684,20	109,27
TOTAL	106 051	10 616	-	11 592,53	-
MOYENNE	-	-	9,99	-	-

Répartition de la fréquentation selon les déchetteries



Filières de valorisation

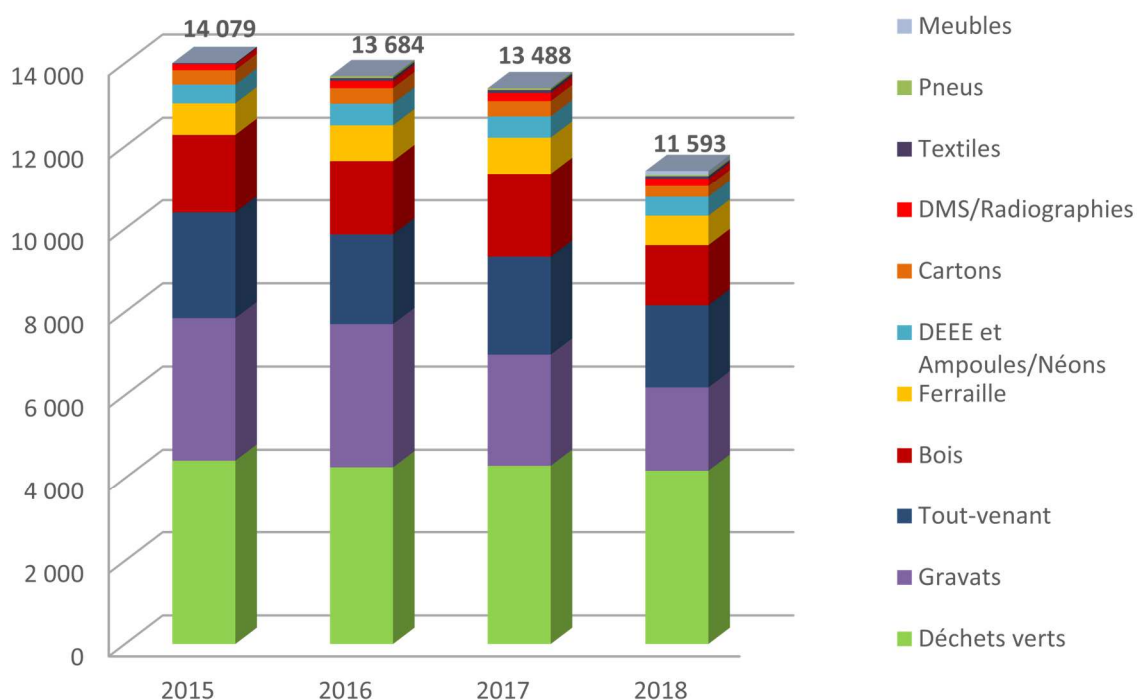
Matériaux	Prestataires Eco-organismes	Exutoires
Batteries	RECYDIS	Valorisation matière
Bois	EGGER	Industries panneautières
Cartons	PAPREC	Valorisation matière
DDS* (DMS)	ECODDS – SIAP - RECYDIS	Incinération
DEEE** et Lampes/Néons	ECOLOGIC – RECYLUM	Valorisation énergétique et matière
Déchets verts	CCLO – MONT COMPOST	Valorisation matière
Ferraille	DECONS	Valorisation matière
Gravats	CCLO - LAFITTE	Enfouissement – Valorisation matière
Huiles alimentaires (DMS)	SIAP	Valorisation énergétique ou matière
Huiles minérales (DMS)	DARGELOS	Valorisation énergétique ou matière
Meubles	ECO-MOBILIER	Valorisation matière
Piles (DMS*)	COREPILE	Valorisation énergétique ou matière
Pneus	VALPAQ	Valorisation énergétique
Radiographies	RECYC'LM	Valorisation matière
Textiles	LE RELAIS	Revente – valorisation matière
Tout venant	CCLO	Enfouissement ISDND

*DMS : Déchets Ménagers Spéciaux / DDS : Déchets Diffus Spécifiques (pots de peinture, solvants, produits phytosanitaires, etc.)

** Déchets d'Équipement Électrique et Electronique

9.2. Bilan quantitatif

Tonnages de déchets reçus en déchetteries



Détail quantitatif par matériau et par déchetterie

La quantité totale de déchets collectés en déchetteries est de **11 592,53 tonnes** soit **217,24 kg/hab./an**,

Tonnages 2018	ARTHEZ- DE-BEARN	LUCQ-DE- BEARN	MASLACQ	MONEIN	MOURENX	ORTHEZ	RAMOUS	TOTAL
Radiographies*	0,06	-	-	-	-	0,07	-	0,13
Pneus*	-	-	-	18,88	16,82	-	-	35,70
Textiles	4,35	-	3,82	17,16	18,75	14,88	3,45	62,41
DDS	13,43	0,67	14,85	25,57	39,11	35,33	10,24	139,19
Meubles	-	-	-	34,76	-	244,04	-	278,80
Cartons	21,89	-	16,60	53,68	67,17	75,52	26,30	261,16
D3E	43,81	-	43,37	81,75	119,74	141,06	28,24	457,97
Ferraille	59,77	-	67,21	132,27	182,47	221,22	45,86	708,80
Bois	139,99	-	152,42	251,36	437,28	370,62	92,26	1 443,93
Tout-Venant	203,74	14,74	192,08	390,80	520,10	526,50	126,94	1 974,90
Gravats	128,50	-	158,52	481,98	716,56	410,56	107,48	2 003,60
Déchets verts	204,26	19,60	267,98	747,96	1 163,62	1 539,30**	239,76	4 182,48
TOTAL	824,42	35,01	921,40	2 244,16	3 293,39	3 589,95	684,20	11 592,53

La moyenne nationale est de 202 Kg/Hab. en 2015

La moyenne départementale est de 234 Kg/Hab. en 2015. (Données SINOE)

**Matériaux collectés dans toutes les déchetteries*

***Tonnages prenant en compte une estimation des tonnages non pesés apportés par les administrés sur la plateforme de broyage du pôle d'Orthez.*

9.3. Bilan financier

Dépenses par déchetterie

	ARTHEZ-DE-BEARN	LUCQ-DE-BEARN	MASLACQ	MONEIN	MOURENX	ORTHEZ	RAMOUS	TOTAL
DMS	4 288,36	549,58	5 379,72	9 152,64	13 032,37	15 839,95	3 520,33	51 762,95
Cartons	2 914,34	-	1 623,70	1 956,77	4 204,97	1 124,10	1 998,40	13 822,29
Bois	276,74	-	301,31	496,90	864,43	732,65	182,39	2 854,40
Tout-Venant	28 908,85	2 806,27	26 618,75	58 439,53	79 113,34	56 917,42	17 773,27	270 577,43
Gravats	1 939,17	-	2 158,78	5 565,88	9 834,80	1 706,97	1 332,27	22 537,87
Déchets verts	10 179,74	1 496,07	11 529,08	29 394,00	43 220,35	27 221,33	1 332,27	124 372,84
Personnel	49 309,84	7 982,58	48 662,81	155 347,62	194 182,98	148 539,67	58 296,31	662 321,81
Frais de structure	1 155,64	97,55	1 287,77	3 697,99	3 607,70	2 257,76	3 059,43	15 163,85
TOTAL	99 632,67	12 932,05	98 221,92	265 140,33	349 710,94	255 824,86	88 154,67	1 169 617,44

Recettes par déchetterie

	ARTHEZ-DE-BEARN	LUCQ-DE-BEARN	MASLACQ	MONEIN	MOURENX	ORTHEZ	RAMOUS	TOTAL
Radiographies	28,00	-	-	-	-	35,50	-	63,50
Textiles	100,37	-	88,12	395,98	432,73	343,52	79,72	1 440,45
DMS	1 019,51	-	1 227,80	1 931,27	3 022,05	2 500,39	835,62	10 536,64
Meubles	6 106,98	-	6 205,85	2 259,04	14 973,62	8 483,85	4 439,98	42 469,31
Cartons	488,96	-	571,98	3 334,74	3 485,57	2 516,10	857,06	11 254,40
DEEE	3 098,29	-	3 120,24	5 954,24	8 843,11	10 979,11	2 207,47	34 202,45
Ferraille	7 090,76	-	7 846,90	15 523,29	21 481,07	26 034,03	5 328,12	83 304,17
TOTAL	18 952,38	-	20 288,68	31 329,83	55 260,20	53 392,89	14 583,58	193 807,56

**Le coût complet de ce service est de 975 809,88 € TTC soit 84,18€ TTC/tonne.
Le coût par habitant est de 18,29€ TTC (19,36 € TTC en 2017)**

10. L'USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES

10.1. Présentation de l'installation

L'usine d'incinération des ordures ménagères a été mise en service en septembre 1990. Elle est équipée d'un système de traitement des fumées par voie sèche, mais également d'un système de récupération d'énergie sous forme de vapeur, qui est ensuite vendue à la plateforme SOBEGI. En 2018, 21 357 tonnes de vapeur ont ainsi été vendues à la SOBEGI.

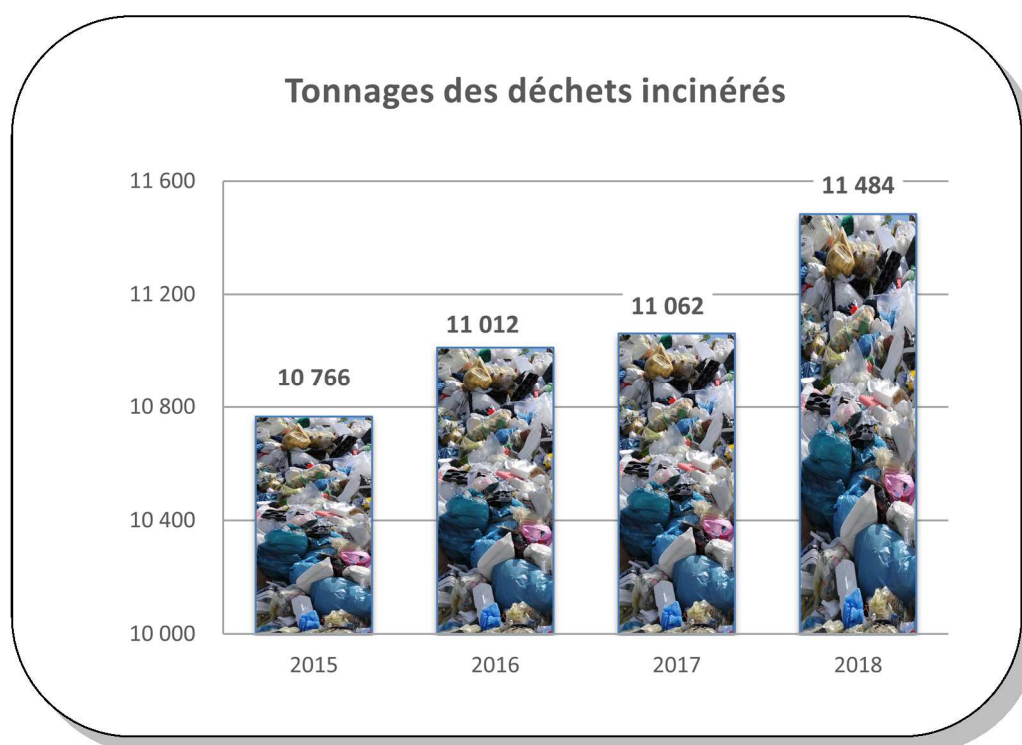
10.2. Mode de gestion

Depuis le 1^{er} septembre 2016, l'exploitation de l'usine d'incinération a été confiée à la société SEMARIV pour une durée de 7 ans.

L'UIOM génère 3 sous-produits :

- l'acier incinéré valorisé par la société PAPREC et soutenu dans le contrat Eco Emballages : 181,10 tonnes.
- les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) acheminés et stockés en Mayenne dans un CET de classe 1 : 642,02 tonnes.
- les mâchefers utilisés en sous-couche routière : 2 315,48 tonnes.

10.3. Bilan quantitatif



Types de déchets	Tonnages
Ordures ménagères	
Secteur Est	4618,16
Secteur Centre	1767,62
Secteur Ouest	4 298,84
Total	10 684,62
Déchets industriels banals	
Services techniques	129,22
Clients occasionnels	158,56
Total	287,78
Refus de tri des emballages	511,38
TOTAL	11 483,78

10.4. Bilan financier

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC	Recettes en € HT
Exploitation UIOM	SEMARIV	1 377 864,84	-
Traitement mâchefers	LAFFITTE	45 337,10	-
Intéressement vapeur (€ HT)	SEMARIV	73 515,18	-
Traitement et stockage des REFION	SECHE	71 130,10	-
Transport des REFION	AUTAA	16 156,01	-
TGAP 2018	DOUANES	66 471,00	-
Taxe foncière	IMPOTS	53 354,00	-
Vente vapeur HT (18 € HT/tonne vapeur)	SOBEGI	-	384 426,00
Vente ferrailles	PAPREC	-	2 693,47
TOTAL		1 703 828,22	387 119,47

**Le coût complet de ce service est de 1 316 708,75€ TTC soit 114,66€ TTC/tonne.
Le coût par habitant est de 24,67€ TTC (23,44€ TTC en 2017)**

11. LE POLE DE GESTION DES DECHETS D'ORTHEZ ET LE SITE D'ARTIX

11.1. Présentation des installations

Le pôle de gestion des déchets d'Orthez

Autorisé par arrêté préfectoral n°6362/2013/016 du 14 juin 2013, ce pôle se compose :

- **d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de classe 2**

Cette installation traite les DIB, les tout-venants de déchetteries et les ordures ménagères occasionnellement détournées de l'UIOM.

Les dépôts de DIB sont facturés 60 €/tonne + TGAP 41 €/tonne.

- **d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de classe 3**

Cette installation traite les gravats et les déchets de démolition. Les dépôts sont facturés 15 €/tonne aux professionnels.

- **d'une plateforme de broyage de déchets verts**

Les dépôts sont facturés 40 €/tonne aux professionnels. Le broyat est évacué vers la filière agricole pour valorisation. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le transport du broyat est pris en charge par les agriculteurs.

- **d'un quai de transfert**

Les ordures ménagères, les emballages ménagers et les cartons y sont stockés, conditionnés et évacués vers les filières de traitement.

Le site d'Artix

Depuis le 9 septembre 2017, ce site Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) de classe 3 est fermé. Une étude de réhabilitation post exploitation est engagée.

11.2. Gestion du pôle

Ces sites sont gérés en régie, à l'exception, sur le pôle de gestion des déchets d'Orthez :

- **du traitement des lixiviats**

Cette prestation est confiée à l'entreprise OVIVE. Le process de traitement mis en place par OVIVE est un biomembrat® BM 20 avec un traitement biologique, une unité d'ultrafiltration et une unité de traitement de finition sur charbon actif. 12 100m³ de lixiviats ont été traités en 2018.

- **de la maintenance du pont bascule et du portique de mesure de la radioactivité**

Un contrôle annuel des bornes de mesures de la radioactivité et du pont bascule a été respectivement réalisé par les entreprises CANBERRA et PISO.

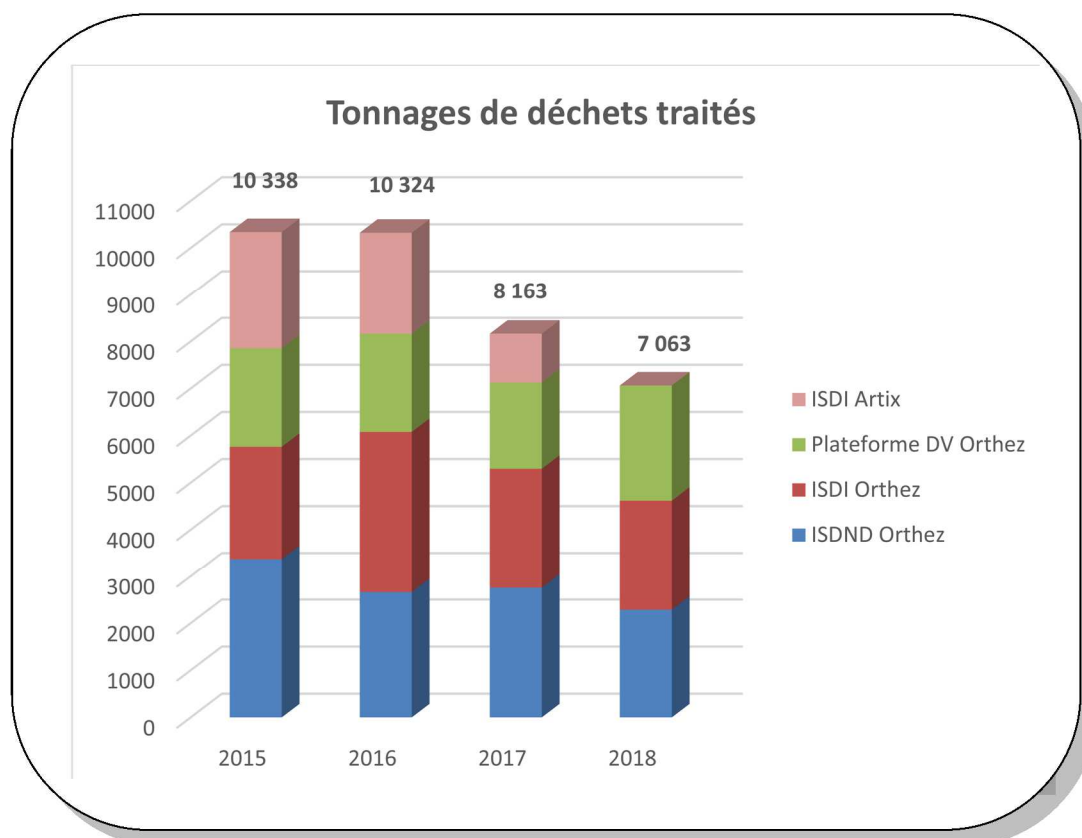
- **du broyage des déchets verts sur la plateforme d'Orthez**

Deux campagnes de broyage ont été réalisées en 2018 par l'entreprise LOREKI. 1 356,52 tonnes de broyat ont ainsi été évacuées et valorisées par la filière agricole.

- **de l'analyse des eaux**

Une auto-surveillance des eaux est rendue obligatoire par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Les analyses nécessaires à cette dernière ont été réalisées par les Laboratoires des Pyrénées et des Landes et sont conformes à l'arrêté d'exploitation.

11.3. Bilan quantitatif



Types de déchets	Tonnages
ISDND Orthez	
Tout-venant particuliers	1 974,90
DIB entreprises	260,14
DIB collectivités	4,02
OM	45,38
Total	2 284,44
ISDI Orthez	
Gravats particuliers	663,50
Gravats entreprises	93,12
Gravats collectivités	36,12
Déblais de terrassements collectivités	1 541,52
Total	2 334,26
Plateforme DV Orthez	
Déchets verts particuliers	1 907,34
Déchets verts entreprises	159,30
Déchets verts collectivités	377,54
Total	2 444,18
TOTAL	7 062,88

11.4. Bilan financier du pôle de gestion des déchets d'Orthez

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Traitement des lixiviats	OVIVE / MOBIPUR	260 028,54	-
Analyse des rejets	LABORATOIRES PYRENEES LANDES	17 430,00	-
TGAP 2018	DOUANES	96 179,88	10 950,90
Caution		1 905,61	
Traitement DIB	ENTREPRISES	-	10 665,74
Traitement gravats-déblais	ENTREPRISES	-	17 681,49
Traitement des déchets verts			
<i>Dépôts</i>	ENTREPRISES	-	
<i>Broyage</i>	LOREKI	23 561,37	
Exploitation du site (personnel, consommations, réparations, locations...)	REGIE	147 761,80	-
TOTAL		546 867,20	39 298,13

**Le coût complet de ce service est de 507 569,07 € TTC soit 71,86€ TTC/tonne.
Le coût par habitant est de 9,21€ TTC (6,45€ TTC en 2017).**

12. LES DECHETS NON MENAGERS

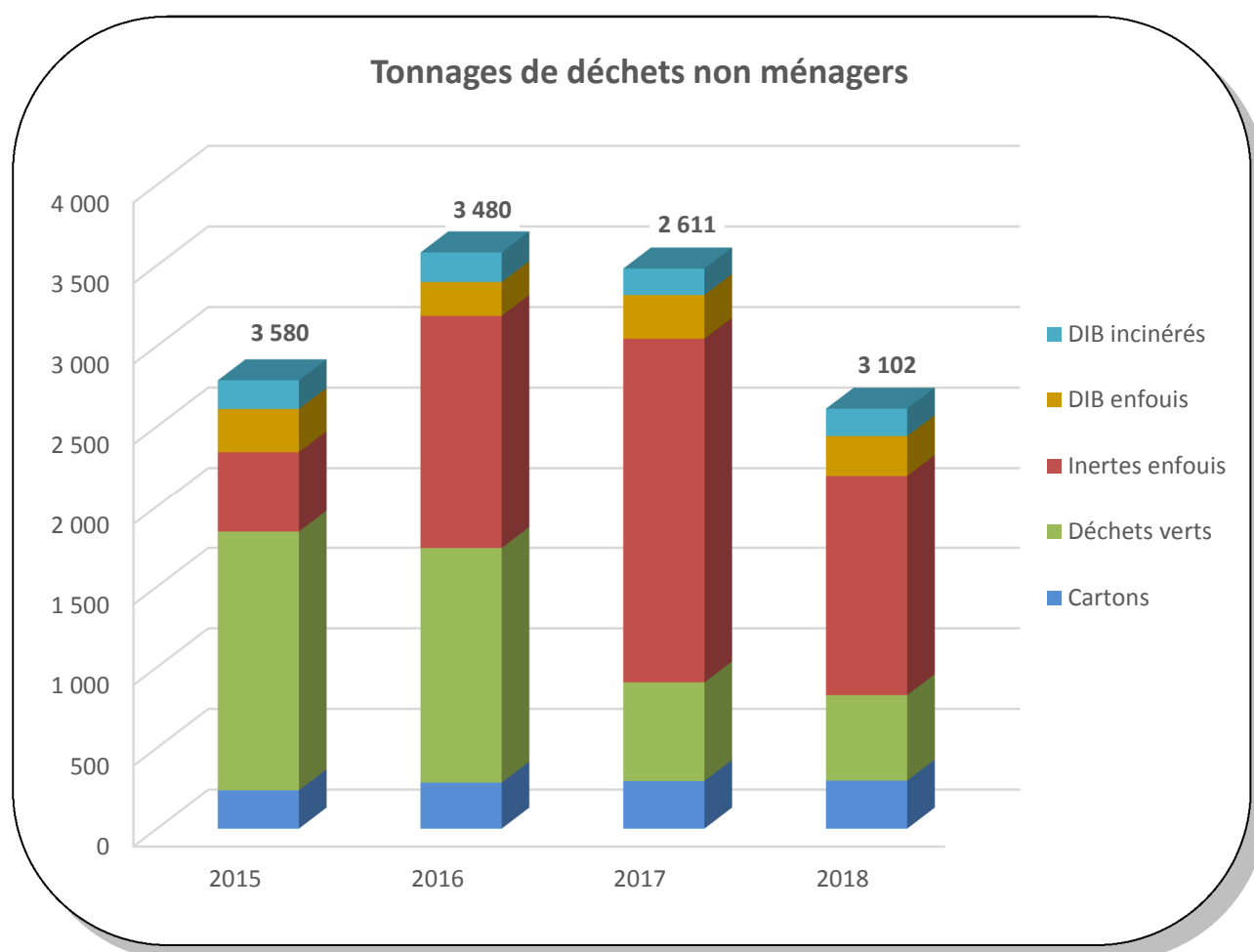
12.1. Désignation

Les déchets dits non ménagers sont les déchets issus de l'activité de certaines entreprises, artisans, commerçants et collectivités du territoire.

Les professionnels peuvent ainsi bénéficier :

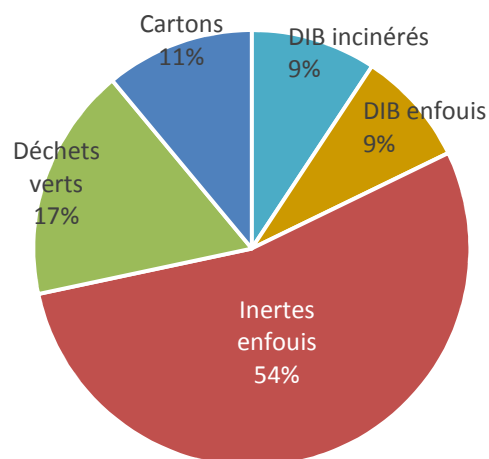
- d'une collecte des ordures ménagères (dans la limite de deux conteneurs par semaine) et emballages dans la mesure où les déchets présentés sont assimilés aux déchets d'un ménage, Les tonnages et les coûts sont intégrés dans la collecte et le traitement des ordures ménagères (cf, §3) et des emballages (cf, §4).
- d'une collecte des cartons toutes les semaines en bacs ou en vrac. Le centre-ville d'Orthez a été équipé d'un point de collecte enterré en 2018 (montant d'investissement 10120€TTC).
- du traitement de leurs déchets non ménagers à l'ISDND et à l'ISDI d'Orthez ; et, pour des demandes occasionnelles spécifiques, à l'UIOM de Mourenx.
- du traitement de leurs déchets issus de l'entretien des espaces verts/jardinage, par MONT COMPOST ou sur la plateforme de broyage des déchets verts d'Orthez.

12.2. Bilan quantitatif



		Tonnages	
		collectivités	entreprises
DIB	UIOM	129,22	158,56
	ISDND	4,02	260,14
Gravats	ISDI	1 577,64	93,12
Déchets verts		377,54	159,30
Cartons			342,30
TOTAL		3 101,84	

Répartition des déchets professionnels



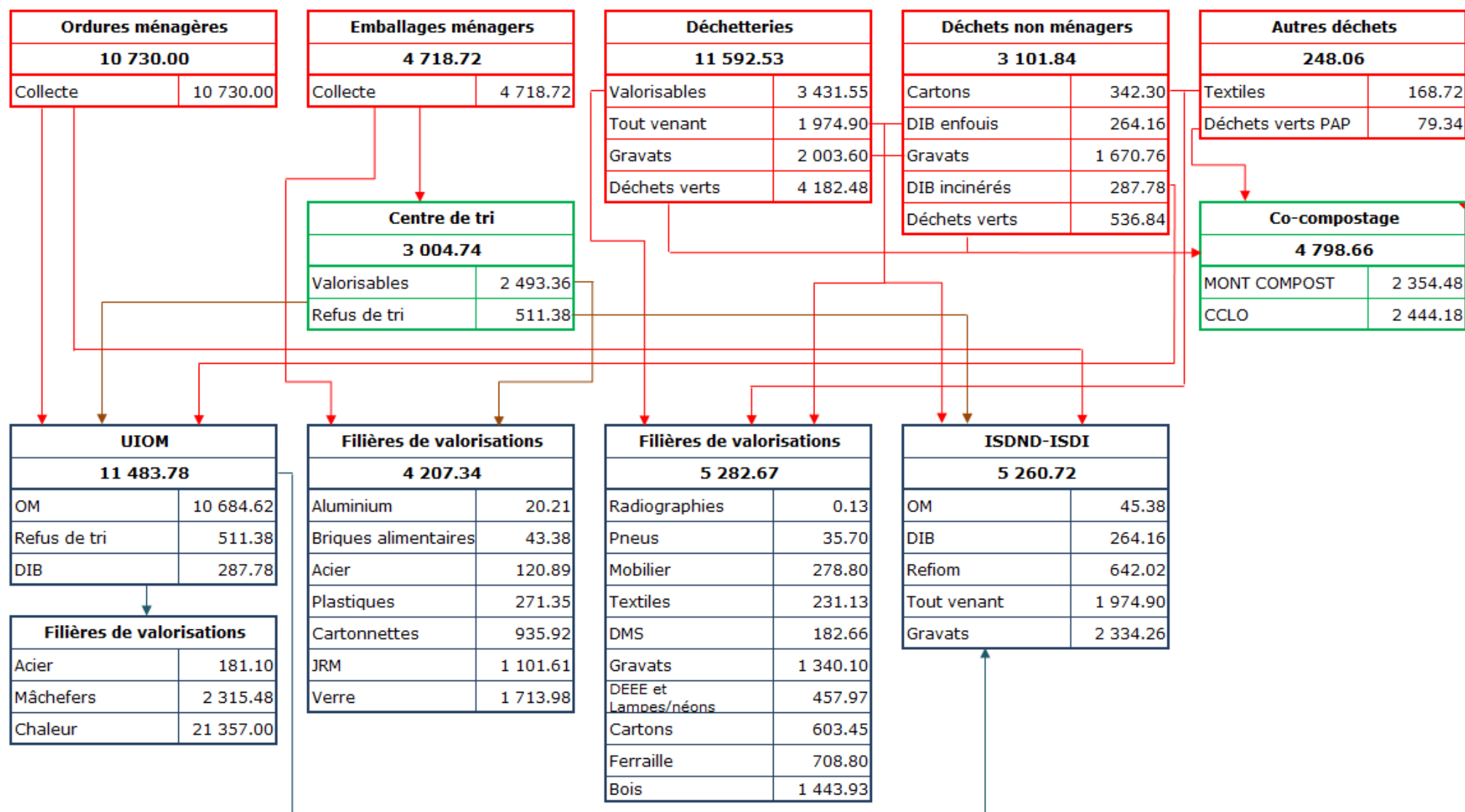
12.3. Bilan financier

Prestations	Prestataires	Dépenses en € TTC	Recettes en € TTC
Traitement des DIB			
<i>Incinération</i>	SEMARIV	32 996,32	-
<i>Enfouissement</i>	CCLO	26 680,16	21 616,64
Traitement des inertes	CCLO	25 061,40	7 779,86
Traitement des déchets verts			
<i>Dépôts</i>	ENTREPRISES	-	9 901,63
<i>Broyage</i>	CCLO + LOREKI	8 629,67	-
<i>Evacuation</i>	AGRICULTEURS	-	-
Collecte et revente des cartons			
<i>Collecte</i>	COVED / ATOUT VERT / REGIE	122 842,40	-
<i>Revente</i>	PAPREC	-	14 641,52
TOTAL		216 209,95	53 939,65

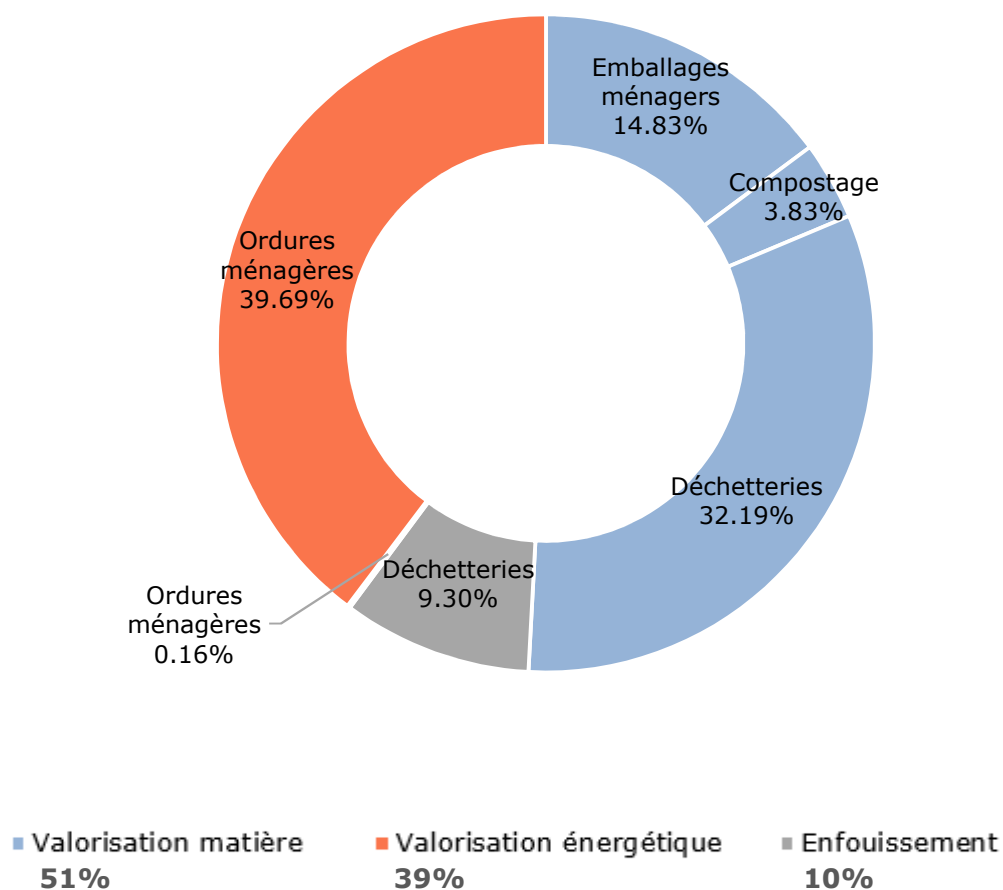
Le coût complet de ce service est de 162 270,30€ TTC soit 52,31€ TTC/tonne, Le coût par habitant est de 3,04€ TTC (2,97 € TTC en 2017)

13. BILANS

13.1. Bilan quantitatif (en tonnes)



2018 Répartition des déchets produits par les habitants



91% des déchets produits par les habitants de la CCLO sont valorisés.

13.2. Bilan des contrats

Prestataires	Prestations	Secteurs / Sites	Echéances des contrats
SLR	Collecte du verre	Tous secteurs	31/03/2021
COVED	Collecte des emballages, ordures ménagères, déchets verts, encombrants et cartons des professionnels	Secteur Est	31/03/2021
ATOUT VERT	Collecte des emballages, ordures ménagères, déchets verts, encombrants et cartons des professionnels	Secteur Centre	31/03/2021
PAPREC	Transport des emballages et des refus de tri	Secteur Ouest	03/02/2019
VALORBEARN	Tri des emballages	Tous secteurs	31/03/2021
EGGER	Collecte et traitement du bois	Déchetteries	31/03/2021
DECONS	Collecte et traitement des ferrailles	Déchetteries	14/02/2021
RECYDIS	Evacuation et traitement des déchets diffus spécifiques	Déchetteries	14/02/2021
SIAP	Traitement des huiles alimentaires	Déchetteries	31/03/2021
ADOUR VISION SYSTEM	Maintenance et télésurveillance des systèmes de vidéo protection	Déchetteries	18/01/2021
LOREKI	Broyage des déchets verts de la plateforme d'Orthez	ISDND	21/01/2020
OVIVE/MOBIPUR	Traitement des lixiviats	ISDND	28/02/2020
PISO	Maintenance et métrologie des instruments de pesage	ISDND	31/12/2018
MONT COMPOST	Traitement des déchets verts	Secteurs Centre et Est	31/03/2021
SEMARIV	Exploitation	UIOM	31/08/2022
AUTAA	Transport REFIOM	UIOM	31/12/2019
SECHE ENVIRONNEMENT	Traitement et stockage REFIOM	UIOM	31/12/2019
CITEC	Fourniture de bacs à déchets roulants	Tous secteurs	16/11/2018
PLASTIC OMNIUM	Fourniture de colonnes à verre	Tous secteurs	16/11/2018
QUADRIA	Fourniture de composteurs individuels	Tous secteurs	22/07/2018

13.3. Bilan sur le personnel de la CCLO

Répartition du personnel dans le service déchets

Service	Nombre d'agents ETP Théorique	Nombre d'agents ETP réel
Déchetteries	17,00	18,51
Collecte	19,50	21,59
Traitement	2,10	1,47
Encadrement administratif et technique	3,23	3,23
Animation	1,00	1,00
TOTAL	42,83	45,80

Les arrêts maladie

Service	Nombre d'agents	Nombre de jours d'arrêts
Déchetteries	10	555
Collecte	10	551
Traitement	1	3
Encadrement administratif et technique	2	27
Animation	0	0
TOTAL	23	1 136
TOTAL 2017	22	2 026

Les accidents de travail

Service	Nombre d'agents	Nombre de jours d'arrêts	Nombre de Jours de soins
Déchetteries	4	122	40
Collecte	3	141	34
Traitement	-	-	-
Encadrement administratif et technique	-	-	-
Animation	-	-	-
TOTAL	7	263	74
TOTAL 2017	10	283	92

Ces absences représentent 5,38 ETP d'où un taux de remplacement de 55%.

13.4. Bilan financier

Mode de financement

Le 20 juin 2016, le conseil communautaire a validé le principe d'institution et de perception de la TEOM sur l'ensemble du territoire de la CCLO, pour une application en 2017.

En 2018, le taux de la TEOM est maintenu au taux de 2017, c'est-à-dire à 10.05 %.

Synthèse des coûts 2018

<i>Nature du service</i>	<i>Dépenses TTC</i>	<i>Recettes TTC</i>	<i>Coûts aidés TTC</i>	<i>Coûts aidés TTC par habitant</i>
Ordures ménagères	2 667 616,91		2 667 616,91	49,99
Emballages ménagers	1 633 043,92	1 131 052,39	501 991,53	9,41
Collecte encombrants	42 819,35	-	42 819,35	0,80
Collecte déchets verts	35 409,47	-	35 409,47	0,66
Collecte des textiles	-	53 363,00	-53 363,00	- 1,00
Déchetteries	1 169 617,44	193 807,56	975 809,88	18,29
Déchets non ménagers	216 209,95	53 939,65	162 270,30	3,04
COUT TOTAL	5 764 717,04	1 432 162,60	4 332 554,44	81,19

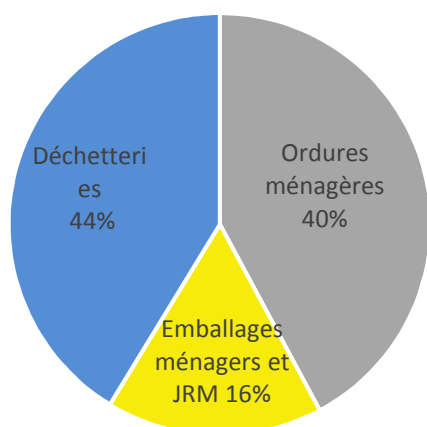
*Montant estimé

13.5. Quelques chiffres clés

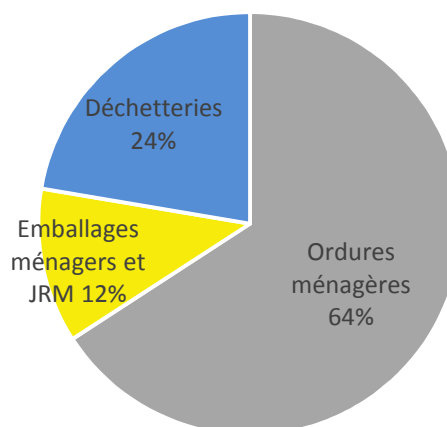
	QUANTITES en kg par habitant		COÛTS en € TTC par habitant	
	CCLO (2018)	Département 64 (2015)*	CCLO (2018)	Moyenne nationale (2014)
Ordures ménagères	201	255	50	56
Emballages ménagers et JRM	79	83	9	11
Déchetteries	217	234	18	20
Total	497	572	78	87

*Source ADEME SINOE

Répartition des tonnages de
déchets par catégorie



Répartition des coûts par
catégorie



13.6. La loi de transition énergétique pour la croissance verte

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015 fixe des objectifs ambitieux en termes de gestion des déchets :

- réduire de 10 % les déchets ménagers (2010 - 2020).
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2010 - 2025).
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025).
- recycler 70 % des déchets du BTP (2020).

La communauté de communes en 2018 élabore la phase de diagnostic du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Ainsi selon les chiffres de 2018, la collectivité doit encore diminuer la production de DMA de 32Kg par habitant à horizon 2020.

